



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 15 mai 2009 - 19h00

COMPTE-RENDU

1. Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 13 mars 2009.

2. Administration Générale

- *Installation d'un nouveau conseiller municipal.*

Le Maire rappelle que Madame Marie Pierre OFFREDO ayant fait part de sa volonté de démissionner lors de la réunion du Conseil Municipal du 13 Mars 2009, il est procédé conformément à l'article L270 du code électoral à l'installation de Monsieur Yannick LUCAS en qualité de conseiller municipal.

Monsieur Yannick LUCAS remplacera donc Madame Marie Pierre OFFREDO au sein des commissions et organismes suivants :

- Membre auprès de la commission des affaires sociales.
- Membre délégué auprès du CCAS.
- Membre délégué auprès de la maison de retraite.
- Membre délégué suppléant auprès de BAUD communauté
- Membre délégué suppléant auprès de la commission appel d'offres.

A la demande de Madame Carole CORBEL, le Maire propose au Conseil Municipal que Monsieur Yannick LUCAS la remplace au sein de la commission agriculture et ruralité. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et approuve également la nouvelle composition des autres commissions ci-dessus indiquées.

Par ailleurs, le Maire précise que le mandat de Conseiller Municipal ne prend effet qu'au moment de son installation par le Conseil Municipal, installation consacrée par une délibération de l'assemblée.

Monsieur Yannick LUCAS se déclare heureux d'intégrer le Conseil Municipal de BAUD et indique qu'il participera activement aux débats et travaux des commissions.

- *Assainissement collectif - programme 2009 - autorisation de signature du contrat de maîtrise d'œuvre.*

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif du secteur de Saint Modé, avec le cabinet BOURGEOIS de VANNES pour une rémunération de 5.20% du montant des travaux estimé à 220 00 € H.T.

- *Extension de l'école élémentaire du Gourandel - autorisation de signature du contrat de maîtrise d'œuvre.*

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension de l'école primaire du Gourandel avec le cabinet d'architecture MAURAND REMICOURT de LORIENT, qui à fait la meilleure offre, pour une rémunération de 7.75 % pour la mission de base et 0.75% pour la mission complémentaire d'établissement des descriptifs quantitatifs estimatifs. (montant des travaux estimés à 196 158 € HT)

- *Modification des statuts de Baud Communauté - approbation pour l'intégration de deux compétences nouvelles.*

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de BAUD Communauté visant à intégrer la compétence de l'étude et création d'une zone de développement éolien ainsi que la création d'une école de musique et de danse.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités, le Maire rend compte au Conseil Municipal de la signature de la convention de location de l'atelier relais n°4 avec la société CPE (loyer : 850 € / mois).

- *Convention de location du bâtiment commercial du Dressève – autorisation de signature de la convention.*

Le Maire est autorisé à renouveler la convention de location du bâtiment commercial du Dressève avec la société MEEHANO pour un loyer de 305 € / mois.

3. Finances.

- *Subventions à diverses associations.*

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes à diverses associations ainsi que le montant des subventions pour les déplacements des clubs sportifs.

Madame Marie José LE GUENNEC, adjointe au sport et à la vie associative, précise que les déplacements des clubs sportifs sont subventionnés à hauteur de 0,35 € / kms et plafonnés à 4 000 €.

Subventions

• Association Grain de Sable (4L Trophy)	150 €
• Baud FC (Formation Encadrement)	2 300 €
• Association GEM Harmonie	100 €
• Association Vaincre la Mucoviscidose	100 €
• Banque Alimentaire (projet plantation pommes de terre)	500 €

Déplacements des clubs

• Aqua Club baldivien	280,00 €
• Avenir cycliste	4 000,00 €
• BAUD FC	3 200,00 €
• Baud Locminé Hand-Ball	2 280,00 €
• BAUD Natation	1 690,00 €
• Cercle des palmeurs BAUD	1 530,00 €
• Club nautique BAUD	1 290,00 €
• Dojo baldivien	1 060,00 €
• Karaté Club celtic	60,00 €

Madame Carole CORBEL demande quelle serait la position de la Commission des sports et de la vie associative en cas de sollicitation de clubs portant sur la formation de leur encadrement. En réponse le Maire précise que la commission se chargera d'étudier toutes demandes de ce genre qui lui seraient soumises.

Monsieur Bernard LE PALLEC, adjoint aux finances et au personnel, indique que la commune, compte 2 341 licenciés pour 22 associations sportives.

- *Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées.*

Sur proposition des affaires scolaires, le conseil Municipal décide, à 28 voix pour et une abstention, de considérer que le coût à retenir pour le versement de la participation des frais de fonctionnement des écoles privées sera basé sur la moyenne du coût d'un élève de l'école élémentaire du Gourandel et de l'école élémentaire du Centre, soit 294,63 € pour la référence 2007.

Coût d'un élève du Centre : 258,44 €

Coût d'un élève du Gourandel : 330,83 €

Total : 589,27 € / 2 = 294.63 €

Monsieur Bernard LE PALLEC, adjoint aux finances et au personnel, indique que ce coût de référence si il était indexé sur l'année 2007 s'élèverait à environ 59 000 €, à comparer au coût de 2006 (231,78 €) qui était de 46 000 €.

Le Conseil Municipal suit également la proposition de la Commission des affaires scolaires, par 28 voix et 1 abstention, de maintenir le principe de la même participation pour les écoles maternelles que les écoles élémentaires, et d'appliquer un indice des prix à la consommation au coût de référence retenu.

- *Redevance d'occupation du domaine public ERDF – Année 2009.*

Le Maire est autorisé à émettre un titre de recette de 1 056 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public à réclamer à ERDF (Électricité Réseau Distribution France)

- *Indemnité représentative de logement 2008.*

Le Conseil Municipal retient le taux d'augmentation du coût de la construction de 2.83 % pour l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs pour l'année 2008.

4. Urbanisme et affaires financières.

- *Modification du Plan Local d'Urbanisme – emplacement réservé.*

Compte tenu du projet de réalisation d'un emplacement commercial porté par le cabinet REDEIM sur le site des transports BOHELAY, rue Maréchal LECLERC, et au regard des problèmes de sécurité sur le plan de la circulation des véhicules, le Maire propose de sursoir à la décision de modification du PLU dont l'objet était de supprimer ou modifier, dans le même secteur, un emplacement réservé pour le projet de voie de contournement.

Aussi, dans l'attente de la présentation du projet porté par le cabinet REDEIM à la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) le 3 Juin 2009, le Conseil Municipal décide de sursoir à la modification du PLU et de revoir cette question lors de la prochaine séance programmée le 25 Juin 2009.

- *Cession domaine privé de la commune - Kergunodo.*

Le Maire retrace l'historique de la situation foncière sur le village de Kergunodo ainsi que les divers entretiens et discussions avec les deux riverains voisins, Messieurs Didier LE GALLIC et Jean MANAC'H.

Puis il soumet au Conseil Municipal le projet consistant à céder une parcelle du domaine privé de la commune à Monsieur Didier LE GALLIC, lequel accepte cette cession, tout en indiquant que Monsieur Jean MANAC'H a précisé par courrier adressé en mairie qu'il n'acceptait pas le projet proposé en l'état.

Aussi, après avoir examiné le projet présenté, le Conseil Municipal approuve la cession d'une parcelle d'environ 100 m² au profit de Monsieur Didier LE GALLIC, par 24 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

- *Cession gratuite à la commune - Kernantec et Rue de Coët-Ligné.*

Le Conseil Municipal approuve la cession gratuite de deux parcelles de 91 m² et 80 m² à Kernantec afin de permettre l'élargissement d'un chemin communal ainsi que la cession gratuite d'une surface d'environ 2 m² par un riverain du lotissement « Le chant du Merle » afin d'en permettre un accès plus large et sécurisé.

- *Cession onéreuse par la commune – Kermestre.*

Dans le cadre de l'aménagement du futur centre technique départemental par le Conseil Général du Morbihan, sur le secteur de Kermestre, le Conseil Municipal décide de partager la parcelle ZI-259 en une parcelle de 6 000 m², qui est cédée au département du Morbihan pour 30 000 € (5€ /m²) et une parcelle de 16 190 m², cédée à BAUD Communauté pour 80 950 (5€ / m²).

- *Lotissement communal « Les Hauts de Kervaise » - vente lots 8 et 17.*

Le Maire est autorisé par le Conseil Municipal a signer les actes de vente du lot 8 (32 400 € pour 648 m²) et du lot 17 (32 550 € pour 651 m²) du lotissement « Les hauts de Kervaise » ainsi que le lot 2 (20 000 € pour 576 m²) du lotissement « Le Chant du merle ».

5. Questions diverses.

Le Maire est autorisé par le Conseil Municipal a signer le contrat de maintenance du Parc informatique de la mairie avec la société SOMAINTEL NCI (3 250 € H.T. / an).

Madame Marie José LE GUENNEC adjointe aux sports et à la vie associative, donne la date de réception des nouveaux arrivants, fixée au 26 juin 2009 à 19h00, et elle propose aux conseillers municipaux d'inviter les nouveaux arrivants de leur secteur.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête a été lancée auprès des parents d'élèves pour connaître leur avis sur la proposition de servir de l'eau du robinet à la cantine.